

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ PERMANENT DE NUMEROTAGE Chemin de la Stellaire des Marais Lotissement « Les Jardins du Pré Bassord »

Le Maire de la Commune du Loroux-Bottreau,

- VU** le code de l'urbanisme
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L22-13-28
VU l'état des lieux
VU le code de la route

CONSIDERANT que la numérotation des terrains, habitations et bâtiments constitue une mesure générale que le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT qu'il a lieu d'attribuer un numéro de voirie pour les lots de ce lotissement.

Arrête

ARTICLE 1 les terrains sont numérotés comme suit :

Référence parcellaire de la propriété				LOT	adresse		
Code Insee	Nom de la Commune	Section	N° de parcelle		N° de voirie	Complément adresse	Dénomination de la voie
44084	Loroux-Bottreau	DT	237-238	1	146	Les Jardins du Pré Bassord	Rue des Cyprès
44084	Loroux-Bottreau	DT	237-238	2	16	Les Jardins du Pré Bassord	Chemin de la Stellaire des Marais
44084	Loroux-Bottreau	DT	237-238	3	36	Les Jardins du Pré Bassord	Chemin de la Stellaire des Marais
44084	Loroux-Bottreau	DT	237-238	4	56	Les Jardins du Pré Bassord	Chemin de la Stellaire des Marais
44084	Loroux-Bottreau	DT	237-238	5	76	Les Jardins du Pré Bassord	Chemin de la Stellaire des Marais
44084	Loroux-Bottreau	DT	237-238	6	96	Les Jardins du Pré Bassord	Chemin de la Stellaire des Marais

ARTICLE 2 *Ampliation du présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et sera adressé à :*

- Direction des Services Fiscaux, Pôle de Topographie et de gestion cadastrale, 2 rue Général Marguerite-BP 83511-44025 NANTES Cedex1
- Direction Régionale de l'INSEE -Service des Systèmes d'informations Géographiques-105 rue des Français libres-BP 67401-44274 NANTES Cedex2
- SERVICE DEPART D'INCENDIE ET DE SECOURS-Direction des Moyens Opérationnels-Service des Syst. d'info Géographiques-12 rue Arago-BP 4309-44243LA CHAPELLE SUR ERDRE
- IGN-Service des Systèmes d'informations Géographiques-73 avenue de Paris-94165 SAINT MANDE Cedex
- ORANGE-Service du Patrimoine-5 rue du Pâtis des Couasnes-CS 69159 -35091 RENNES
- LA POSTE-Centre de l'adresse-1 rue François Vidal-CS 30238 -33506 LIBOURNE Cedex
- CCSL-SIG-84 rue Jean Monnet-ZA de la Sensive-44450 LA CHAPELLE B/MER
- Le service voirie, la Police Municipale et au Géomètre PROGEOS Conseils



Fait au Loroux-Bottreau, le 27 décembre 2021
Le Maire du Loroux-Bottreau,

Emmanuel RIVERY

LOTISSEMENT
 Lotissement "Les Jardins du Pré Bassord"

PA4 - PLAN DE COMPOSITION
 ECHELLE : 1/250

Commune du LOROUX-BOTTEAUX
 Département de la Loire Atlantique
 Le Pré Bassord

MARTINE DOUVREAU	INDIVISION ROBINEAU 17 RUE DES CYPRÉS 44 430 LE LOROUX-BOTTEAUX
ANP PROMOTION 17 RUE RUYTERMANOU 41000 GIEUX	
ARCHI-TEA	INTERSTICES - Jérôme DESBORDES 41 rue de la République 41000 BLOIS

PROGEO CONSEILS
 S. LEBLANC - R. BOCHEREAU
 11 rue de la République
 41000 BLOIS

et d'Autres Services
 CONSULTANTS ASSOCIÉS

Maître de l'ouvrage
 Architecte
 Dessin PA

Date : 21/06/2023
 20/07/2023

Le présent document est un document de travail. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de l'auteur.
 La responsabilité de l'usage de ce document est assurée par l'utilisateur.

Fichier : 2023_0727.dwg Dessiné le : 2023/07/27

LEGENDE

- Chaussée (enrobée)
- Trottoir (enrobé)
- Parking (enrobé)
- Entée de lat obligatoire : parking non clos 5m x 5m
- Aire de dépose des O.M.
- Retrait de 3m minimum des constructions le long de la voirie (les annexes de type garage sont à 5m minimum)
- Zone non constructible de 3m minimum en limite séparative
- Accès interdit
- Altérimétrie minimum de la dalle des constructions

Surface totale de l'édifice construit		Surface des planchers	
Sous-sol		Rez-de-chaussée	
Lot 1	387 m²	Lot 1	300 m²
Lot 2	543 m²	Lot 2	300 m²
Lot 3	543 m²	Lot 3	300 m²
Lot 4	542 m²	Lot 4	300 m²
Lot 5	540 m²	Lot 5	300 m²
Lot 6	565 m²	Lot 6	300 m²

Les superficies des planchers sont exprimées en mètres carrés (m²) et incluent les surfaces de plancher et des loks.

Superficie de l'édifice construit - Superficie apparente : 3 987 m²
 Cadastre section DT n° 227-238 - Contenance cadastrale de 38,48ha
 * Les coordonnées sont indiquées au système local de référence à 6 chiffres (Lambert 9 zones - zone n°15 - CC04)
 * Le nivellement est effectué au N.G.F. (IGN 69)





Certifié exécutoire le 16 décembre 2021
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Le quatorze décembre deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 8 décembre 2021

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 19
présents en visioconférence : 4

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – HARNOIS Carla – GILBERT Freddy – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – LABOUREUR Michel – LAGADEC Klervi – BRELET Yves – MARTIN Sylvie.

Présents en visioconférence : GLÉMIN Wilfrid – VIAUD Damien – SOUCHET Mélanie – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie

Absents excusés : CÉREZ Cédric (Pouvoir remis à RIVERY Emmanuel), COQUILLAUD Magdalena (Pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – BOURGET Marguerite (Pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – LEROY Marie-Line (Pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – BONNIN Thierry (Pouvoir remis à BRELET Yves)

Secrétaire de séance : JEANNIN MAHIEU Maryse

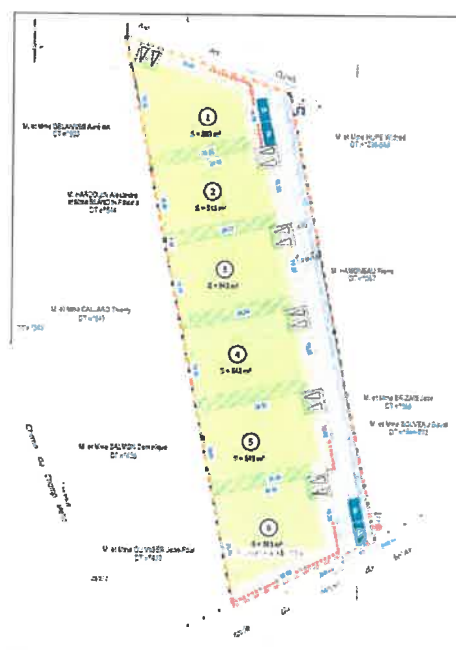
Secrétaire de séance visio : MÉNARD Samuel

COMITÉ DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

Aménagement

Dénomination d'une voie

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement « Les Jardins du Pré Bossard » situé entre la route du Moulin de Bel Air et la rue des Cyprès, il s'avère nécessaire de dénommer la voie qui dessert 6 terrains à bâtir.



Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20211214-DB141221-13-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du comité Développement Urbain,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la dénomination de cette nouvelle voie soit : **Chemin de la Stellaire des Marals**

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

